

## Regularisation enfant mineure

## Par bangou, le 21/08/2009 à 17:00

Bonjour, j'ai obtenu pdt 7 ans le titre de sejour etudiant et cette annee le titre salarie apres un changement de statut etudiant a salarie. le probleme c'est que j'ai une fille nee aux etats-unis en 2007 pdt que j'etais encore etudiante et je suis revenue avec elle en france. quand je suis allee a l'anaem il m'a ete dit qu'il me faut le document qui autorise ma fille a entrer en france et que je ne pouvais pas l'avoir a cette epoque puisque j'etais etudiante et que ce sera difficile de la regulariser sur le territoire puisqu'elle y vit deja et que meme etant salarie il faut que ma fille quitte le territoire pour etre regularisee. la dame m'avait dit d'attendre que ma fille soit majeure pour demander sa regularisation mais par contre elle ne pourra pas aller en voyage scolaire avec sa classe. voici mes questions :

- ---comment faire pour regulariser sa situation
- ---et aussi maintenant je voudrais demander la carte de resident et j'ai peur que cette situation entraine un refus.

au secours je ne sais pas quoi faire.merci

## Par anais16, le 25/08/2009 à 11:09

Bonjour,

il est vrai que pour faire venir les enfants étrangers mineurs en France il faut demander un regroupement familial.

Votre enfant est entrée illégalement, mais attention, elle n'est pas pour autant en situation irrégulière en France.

Il n'existe pas de titres de séjour pour les enfants mineurs donc pour le moment, pas de souci pour elle. Si elle vit en France jusqu'à sa majorité et y est scolarisée alors elle obtiendra un titre de séjour à sa majorité.

Rien ne vous empêche de demander un titre de résident si vous remplissez les conditions de ressources.

Par bangou, le 25/08/2009 à 11:24

merci Anais